

**Le KL-Natzweiler et la faculté de médecine de la Reichsuniversität Strassburg (1941-1944)**  
Histoires croisées

Entrée 1. Le KL-Natzweiler et la Reichsuniversität Strassburg : deux outils au service du totalitarisme nazi en territoire annexé (Panneaux 2-3-4-13-17)

1. **P.2.** Sur quel territoire français avant la guerre, le camp de concentration de Natzweiler et la Reichsuniversität Strassburg ont-ils été créés ?

2. A l'aide des informations trouvées sur les panneaux indiqués dans le tableau, répondez aux questions de la première colonne.

	La Reichsuniversität Strassburg	Le KL-Natzweiler
A quelle date a été créé cette institution ?	<b>P.4</b>	<b>P.2</b>
Pour quel objectif principal ?	<b>P2-4</b>	<b>P.3</b>
Qui est le personnel qui y travaille ?	<b>P. 4-13-17</b>	<b>P.5-17</b>
A quelles populations est-elle destinée ?	<b>P.4-5</b>	<b>P.2-3</b>
Pourquoi peut-on dire que ces deux institutions sont essentielles au gouvernement totalitaire nazi ?	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

Entrée 2. Soigner. P. 3-4-5-8-9-10-11

3. **P.9.** Complétez le tableau ci-dessous en retrouvant les soins dispensés au KL-Natzweiler et à l'hôpital de Strasbourg pour les trois détenus.

	Soins reçus au KL-Natzweiler	Soins reçus à l'hôpital de Strasbourg
<u>Walter Skripczynski</u>		
<u>Otto Seifert</u>		
<u>Georg Lütz et Stefan Grün</u>		

Quelles conclusions pouvez-vous tirer de ces trois exemples ?

---



---

4. **P.3.** Quelles sont les pathologies les plus soignées dans le Revier (infirmerie) du KL-Natzweiler ? Que peut-on en conclure sur les conditions de détention dans ce camp de concentration ?

---



---

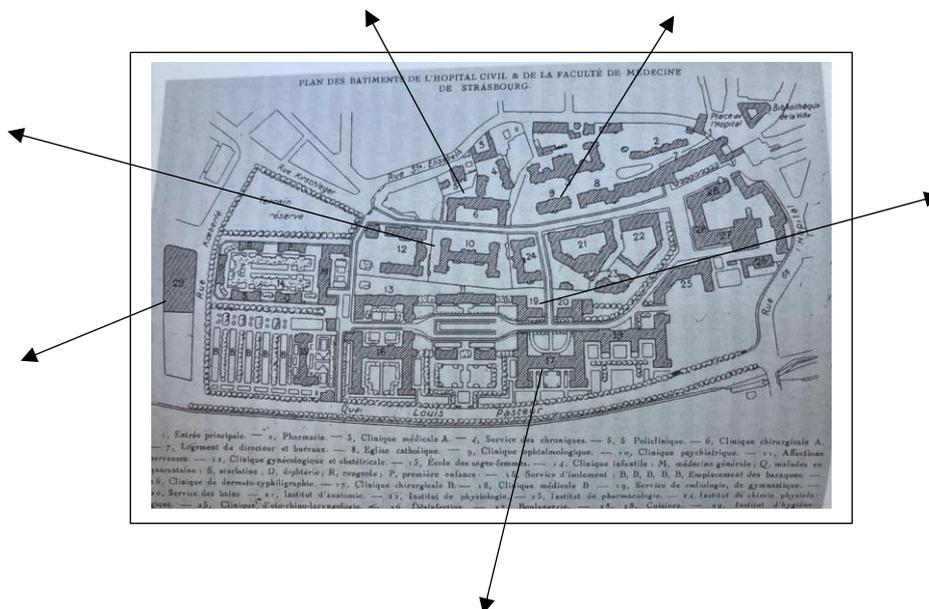
5. **P.4.** Pourquoi peut-on dire que les chercheurs de la faculté de médecine de Strasbourg sont particulièrement bien équipés alors qu'on est en temps de guerre ?

---



---

6. **P. 4-5-8-9-10-11.** Quelles sont les cinq grandes spécialisations médicales de la faculté de médecine de Strasbourg ?



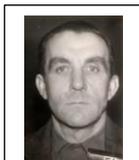
Entrée 3. Expérimenter. P. 6-7-12-13. Remplissez les fiches ci-dessous retraçant le parcours de victimes des expérimentations pratiquées au KL-Natzweiler



Le Sinté Adalbert Eckstein (1924-1944) et sa famille

Les Sinté forment la communauté tsigane d'Europe de l'Ouest

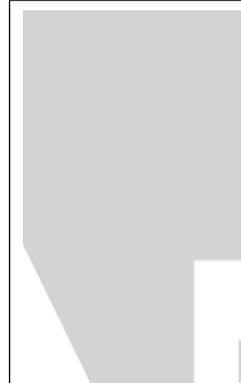
- De quelle expérimentation a-t-il été victime ?
- A quelle date ?
- Quels étaient les objectifs de cette expérimentation ?
- Quels sont les résultats de l'expérimentation ?
- Quel médecin nazi a mis en œuvre l'expérimentation ?



Le Sinté Sylvester Lampert

Les Sinté forment la communauté tsigane d'Europe de l'Ouest

- De quelle expérimentation a-t-il été victime ?
- A quelle date ?
- Quels étaient les objectifs de cette expérimentation ?
- Quels sont les résultats de l'expérimentation ?
- Quel médecin nazi a mis en œuvre l'expérimentation ?



Elisabeth Klein, du groupe des 86 juives et juifs.

Photo HJ. Lang

- De quel projet scientifique a-t-elle été victime ?
- A quelle date ?
- Quels étaient les objectifs de ce projet ?
- Quels sont les résultats de l'expérimentation ?
- Quel médecin nazi a mis en œuvre l'expérimentation ?



Entrée 4. Témoigner, juger, condamner et entretenir la mémoire. P. 13-14-15-16.

7. **P13-14.** Sur quoi la justice s'appuie-t-elle pour juger les crimes des médecins nazis qui ont œuvré au KL-Natzweiler ?

---

---

---

8. **P.15.** Où est quand les médecins nazis du KL-Natzweiler sont-ils jugés ?

---

---

9. **P.15.** Remplissez le tableau suivant :

	Chef d'accusation	Quelle défense ?	1 <sup>ère</sup> condamnation	2 <sup>ème</sup> condamnation	Peine ou situation finale
Hirt					
Bickenbach					
Haagen					

10. **P.16.** Qu'est-ce que la mémoire ? Pourquoi peut-on dire que cette exposition et ce travail permettent de l'entretenir ?

---

---

---

11. Soulignez en rouge toutes les règles du serment d'Hippocrate que les médecins nazis ont enfreint.

*Le Serment d'Hippocrate est un texte qui constitue la base des règles de déontologie de la médecine et doit être prêté par tout nouveau médecin avant de commencer à exercer.*

Je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans discrimination. J'interviendrai pour les protéger si elles sont vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance. Je donnerai mes soins à l'indigent et je n'exigerai pas un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement la vie ni ne provoquerai délibérément la mort. Je préserverai l'indépendance nécessaire et je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je perfectionnerai mes connaissances pour assurer au mieux ma mission. Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobre et méprisé si j'y manque.